

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016 SÉANCE N°4

**DATE DE CONVOCATION :**  
01/04/2016

**DATE D’AFFICHAGE :**  
01/04/2016

Nombre de Conseillers :  
**en exercice : 11**  
**de Présents : 10**  
**de Votants : 11**

Le sept avril deux mil seize à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Philippe NOBLECOURT, Christophe TOULLET, Franck VILLENEUVE, Dominique DEFER

**Etaient Présents à partir de 20h30** : Xavier GAILLET, Alain THERET

**Etait représentée** : Ouisa AFTIS par Xavier GAILLET

**Secrétaire de séance** : Dominique DEFER

*Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.*

### N° 2016/18

#### Adoption du compte administratif 2015

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2015 qui sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu les délibérations en date des 08 septembre 2015 et 05 novembre 2015 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Pierrette GORENFLOT, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Adopte le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>	<b>42 383,08 €</b>	<b>128 098,88 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>168 510,55 €</b>	<b>176 972,82 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>126 127,47 €</b>	<b>48 873,94 €</b>

### N° 2016/19

#### Adoption du compte de gestion 2015 du receveur

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D.2343-10 ;

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisées par Madame Lieuré, Receveur Municipal de la Trésorerie de St Just en Chaussée, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

<b>N° 2016/20</b>
<b>Affectation du résultat</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311 à R. 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

	RESULTAT Ca 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'exercice 2015	RESTES A Réaliser 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	179,42 €		126 127,47 €	79 664,00 € 2 200,00 €	-77 464,00 €	48 842,89 €
FONCT	395 865,87 €	129 720,58 €	48 873,94 €			315 019,23 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	315 019,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'affectation du résultat comme dit ci-dessus

<b>N° 2016/21</b> <b>Impôts locaux – vote des taux</b>
---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636 B septies ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015 ;

Madame le Maire propose de garder les mêmes taux que l'année précédente soit

Taxe d'habitation	10,99
Taxe foncière (bâti)	24,52
Taxe foncière (non bâti)	47,33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition comme énoncé ci-dessus

<b>N° 2016/22</b> <b>Budget primitif 2016</b>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant l'obligation législative de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Considérant, toutefois, les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année ;

Madame le Maire expose le contenu du budget ;

Vu la présentation des chapitres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit

Mouvements	Dépenses	Recettes
Investissement	193 443,00 €	215 905,00 €
Fonctionnement	210 405,00 €	442 675,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 848,00 €</b>	<b>658 680,00 €</b>

<b>N° 2016/23</b> <b>Demande de subvention pour les trottoirs auprès du Conseil Départemental</b>
--

Suivant le devis proposé par l'entreprise Froissard de Moyvillers s'élevant à 9 279.25 € HT, la mairie sollicite le Conseil Départemental à hauteur de 37%. Ces travaux concernent les bateaux d'entrées de

maison non réalisés à ce jour et les 3 entrées de maisons situées rue de l'Ecole et rue Binons rendues difficiles d'accès à cause du profil bombé de la route.

Le plan de financement serait le suivant :

Besoins		Ressources	
Travaux	9 279,25 €	Conseil Départemental à hauteur de 37%	3 433,32 €
		Autofinancement	5 845,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 279,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 279,25 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour la réfection des trottoirs
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental
- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté

## N° 2016/24

### Convention pour la secrétaire avec la Mairie de Ferrières

Madame la Maire explique qu'il est nécessaire de passer une convention avec l'employeur principal de Marine WANGON, la secrétaire de mairie afin de se partager les frais de formation et les frais kilométriques.

En voici les modalités :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

*La présente convention est conclue suite au recrutement de Mme Marine WANGON sur les communes de Ferrières et Angivillers. Il s'agit d'organiser le partage des frais de formation et des frais kilométriques pour Mme Marine WANGON*

#### **ARTICLE 2 : Description**

*La Mairie de Ferrières est l'employeur principal de Mme Marine WANGON, à savoir qu'elle travaille 20 heures par semaine sur le commune de Ferrières et 11 heures sur la commune d'Angivillers.*

*Cette convention précise les modalités de partage des frais de formation et des frais kilométriques. Mme Marine WANGON participe régulièrement à des formations pour l'amélioration de ces compétences sur le domaine du secrétariat de mairie. Ces formations sont payantes ou non. De plus, elle utilise sa voiture personnelle pour s'y rendre.*

#### **ARTICLE 3 : Modalités de répartition des frais de formation**

*Les mairies de Ferrières et d'Angivillers se partagent les frais de formation chacune pour moitié pour Mme Marine WANGON.*

#### **ARTICLE 4 : Modalités de répartition des frais kilométriques**

*En ce qui concerne les frais kilométriques, la mairie d'Angivillers rembourse la moitié des frais kilométriques lorsque le déplacement concerne le secrétariat de mairie.*

*Le remboursement s'établit sur les bases prises par le Conseil Municipal de Ferrières, par délibération en date du 13 novembre 2015, à savoir :*

- *L'agent devra privilégier le mode de transport le mieux adapté au bon déroulement de la mission tout en étant le moins onéreux pour la collectivité. Les frais de transport routier suite à l'utilisation du véhicule personnel de l'agent seront remboursés sur la base de l'indemnité kilométrique applicable aux fonctionnaires de l'Etat (Arrêté du 3 juillet 2006). Le CNFPT rembourse les frais kilométriques du 1er au 40ème kilomètre lorsque la formation est une formation dispensée par leur*

établissement. La commune rembourse donc les frais kilométriques supplémentaires si nécessaire.

- Les autres frais de transport (frais de péage, frais de stationnement...) seront remboursés sur la base de la dépense réelle sur présentation de justificatifs.

#### **ARTICLE 5 : Fréquence des remboursements.**

Les remboursements de frais sont établis au trimestre. La Mairie de Ferrières émettra un avis des sommes à payer à la Mairie d'Angivillers, chaque trimestre, pour demander le remboursement des charges pour l'agent, Marine WANGON. Cet avis des sommes à payer sera accompagné d'un état récapitulatif des coûts dispensés.

#### **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

Cette convention est établie à compter du 1er avril 2016. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Les prochaines formations prévues pour l'année 2016 sont :

- Le recrutement en collectivité et son suivi : 100€
- La tenue des réunions de conseils municipaux : 200€
- L'urbanisme, le b.a.-ba et le perfectionnement : 200€

Au niveau du CNFPT (gratuit), Marine cherche une date pour la législation funéraire et la préparation du concours de catégorie B.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Mairie de Ferrières**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget**

#### **Questions diverses :**

##### **Devis de l'entreprise Douchet pour le portail de l'église et la façade.**

Le montant des travaux pour la porte du cimetière s'élève à 1914 € TTC car c'est de l'entretien. Nous pouvons profiter de la dépose pour le repeindre. Un devis de sablage lui sera demandé pour faire du bon travail et un artisan existe à Fitz-James. Le montant du devis concernant la réfection de la façade est rassurant 8009 € HT (9610,80€ TTC) si nous pouvons récupérer la TVA pour les travaux futurs.

##### **Programmation des visites transformation bâtiment et lotissement**

Mme Descamps à Moyvillers et le CAUE sont prêts à nous recevoir ainsi que M. HENON de Courcelles-Epayelles qui a bénéficié des aides de la CCPP. Le fonctionnement en commission plus retraits serait plus facile pour suivre les sujets et en faisant des petits comptes rendus et ensuite en débattre en conseil pour éviter de jouer les prolongations. Le conseil municipal souhaite continuer de fonctionner avec la commission des travaux. Des comptes rendus de réunion permettront aux absents d'être tenus au courant car les réunions seront le plus souvent en journée au moment de rencontrer les entreprises.

##### **Recherche employé pour l'entretien de la commune**

Nous connaissons le volume horaire nécessaire et le coût. Pierrette Gorenflot va embaucher une personne de l'AITT pendant 2 jours sur la commune pour voir si elle a l'autonomie et le savoir-faire pour l'entretien des espaces verts dans un premier temps.

##### **Très haut débit et électrification.**

M. SCHMITT vient faire l'état de notre réseau aérien pour le support de la fibre vendredi 8 avril à 9 h. M. Dufour nous a oubliés, il relance les entreprises pour une décision sur les marchés à la fin du mois avec nos modifications et des travaux fin mai normalement.

### **Nouvelles d'Angivillers en fêtes.**

Isabelle BOZO nous fait part de la démission de la Présidente Mme Fortin ainsi que de la sienne car il y avait divergence de vue sur la façon d'organiser les festivités. L'association continue, une assemblée générale extraordinaire se déroulera le 23 avril à 18h30 pour élire les nouveaux membres du bureau et accueillir les membres actifs. La brocante est maintenue.

### **Samedi 18 juin 16h30 visite des éoliennes**

Elle est réservée aux habitants d'Angivillers et elle se fera sur inscription.

### **Installation d'une pancarte en hommage aux tirailleurs sénégalais**

M. Dufour de l'association Picardie Mémoire nous sollicite pour installer une pancarte comme à Lieuvillers, Erquinvillers, Cressonsacq ...Le conseil municipal est d'accord sur le principe, reste à choisir le lieu de l'installation soit au monument aux morts soit au calvaire de la route de Légantiers.

### **Changement du robinet en poussoir pour éviter qu'il ne coule en cas d'oubli.**

### **Couleurs de l'école.**

Alain Théret fait remonter les remarques défavorables concernant le choix des plaques de couleur pour le bardage de l'agrandissement de l'école. Le plan original a été diffusé de façon restreinte et le choix a été fait en comité syndical. L'information sera remontée lors des visites de chantier

### **Prix de l'eau**

Christophe Toulet explique que le syndicat des eaux d'Avrechy va augmenter son prix de l'eau de 1,5 % dès la prochaine facturation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

### **Numéro d'ordre des délibérations prises de 2016/18 à 2016/23**

<b>2016/18</b>	<b>Adoption du compte administratif 2015</b>
<b>2016/19</b>	<b>Adoption du compte de gestion 2015</b>
<b>2016/20</b>	<b>Affectation du résultat</b>
<b>2016/21</b>	<b>Taux des impôts 2016</b>
<b>2016/22</b>	<b>Budget primitif 2016</b>
<b>2016/23</b>	<b>Demande de subvention pour la réfection des trottoirs auprès du Conseil Départemental</b>
<b>2016/24</b>	<b>Convention avec la Mairie de Ferrières pour la secrétaire de mairie</b>

**Signatures des membres présents**

<b>Elisabeth VAN DE WEGHE</b>	<b>Pierrette GORENFLOT</b>
<b>Philippe NOBLECOURT</b>	<b>Ouisa AFTIS</b>
<b>Alain THERET</b>	<b>Isabelle PREVOST</b>
<b>Xavier GAILLET</b>	<b>Franck VILLENEUVE</b>
<b>Dominique DEFER</b>	<b>Sylvie PEINTE VAN ACKER</b>
<b>Christophe TOULLET</b>	